

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Subvention relative aux
opérations de reconnaissance et aux travaux de confortement des cavités souterraines (CS)

titre II de l'article L.561-3 du code de l'environnement

Cette mesure du fonds de prévention des risques naturels majeurs vise à inciter la mise en œuvre des mesures nécessaires, d'une part pour évaluer le risque d'effondrement de cavités souterraines, en particulier au regard de la menace pour la vie des personnes, et d'autre part, pour réduire voire supprimer ce risque.

Exemples de projets financés : études de sols et sondages, comblement, confortement

1 - DOSSIER A REMETTRE A

Direction départementale des territoires du Nord
Service sécurité, risques et crises
Unité risques et crises
62 boulevard de Belfort
BP 289
59 019 Lille Cedex

ou

ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

2 - CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Mesure sollicitée :

Référence du dossier :

Date de dépôt de la demande :

Date de complétude du dossier :

Recevabilité :

3 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La subvention du FPRNM relative à la mesure Opérations de reconnaissance et travaux de confortement des cavités souterraines (CS) concerne les biens réunissant les critères suivants :

- biens couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L.125-1 du code des assurances
- **et**
- biens exposés à un risque d'effondrement du sol dû à des cavités souterraines

Pour les opérations de reconnaissance (sondages géotechniques , géophysiques, instrumentation ...):

- dangers avérés pour les constructions ou menace grave pour les vies humaines

Pour les travaux de confortement (comblement, terrassement, renforcement des piliers ...):

- menace grave pour les vies humaines et traitement moins coûteux que la délocalisation du bien

4 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (OU DE SON REPRÉSENTANT)

Si le bénéficiaire est un particulier :

Civilité : Madame Monsieur
Prénom :
Nom :
Date de naissance :
Code postal et lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

Si le bénéficiaire est représenté par un mandataire :

Civilité : Madame Monsieur
Prénom :
Nom :
Date de naissance :
Code postal et lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Adresse mail :
Agissant en tant que : représentant légal du bénéficiaire mandataire du bénéficiaire

Si le bénéficiaire est une entreprise :

Raison sociale :
Numéro SIRET :
Taille de l'organisme (nombre de salariés sur le site) :
Adresse du siège social de l'entreprise :
Code postal : Commune :

5 - IDENTIFICATION DU BIEN

Adresse :
Code postal : Commune :
Référence cadastrale :
Section : feuille : n° de parcelle :
Type de bien : maison individuelle : logement en immeuble collectif
 bâtiment à usage professionnel

6 - COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Titulaire du compte :
Banque :
Code établissement : Agence de :
Numéro de compte : Code guichet :
Clé :

7 - VALEUR DU BIEN

Cette valeur doit être justifiée par un document provenant d'un office notarial ou d'une agence immobilière.

..... €

8 - DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Nature (études / travaux) :

Objectifs et résultats attendus :

**9 - DÉTAILS ET MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUES
ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE**

Il convient de joindre au présent formulaire les devis relatifs aux études ou travaux objets de la demande de subvention.

Nature de la dépense	Montant en € TTC
Total	
MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE AU TITRE DU FPRNM <i>Le taux maximal d'aide au titre du FPRNM est de 80 % de la dépense éligible. La contribution du fonds ne peut cependant pas dépasser 72 000 € par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien.</i>	

10 - SINISTRE

Le bien a déjà fait l'objet d'un sinistre : oui non

11 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Date prévisionnelle de début des travaux	(Mois/Année)
Date prévisionnelle de fin des travaux	(Mois/Année)

12 - PIÈCES À FOURNIR		
DÉSIGNATION	RÉSERVÉ AU BÉNÉFICIAIRE	RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION
1- Le formulaire dûment rempli et signé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Une copie de la pièce d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Une copie de la carte vitale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Un extrait parcellaire de l'unité foncière du cadastre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Une pièce justificative relative à la valeur vénale ou estimée des biens concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- Une analyse du risque permettant d'apprécier l'importance et la gravité de la menace pour les constructions et les vies humaines (arrêté de péril ou d'évacuation ou constat d'expert). L'analyse technique (étude d'aléa suffisamment précise ou expertise ponctuelle faites dans les règles de l'art) doit attester des dommages générés ou susceptibles d'être générés par des affaissements ou des effondrements dus à des cavités souterraines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7- Le(s) devis relatif(s) aux travaux faisant l'objet de la présente demande d'aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8- Un document attestant de la souscription pour les biens faisant l'objet de la demande d'aide d'un contrat d'assurance dommages en cours de validité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9- En cas de sinistre déjà survenu , et si l'assurance a pris en charge une partie des travaux concernés par la présente demande d'aide : - 9.1 une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées, - 9.2 ainsi que la copie des factures d'entreprises ayant réalisé ces travaux, - 9.3 ou, dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite loi « Hoguet » : 10.1. Une photocopie du mandat de gestion ; 10.2. Une photocopie de la carte professionnelle ; 10.3. Le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire non professionnel : 11.1. Une procuration sous seing privé dûment signée ou procuration autorisant un mandataire à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire tout courrier envoyé par lui ; 11.2. Le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Dans le cas où les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens : une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Un relevé d'identité bancaire		

13 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DEMANDEUR**Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :****demande** à bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)**atteste sur l'honneur :**

- le cas échéant avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L.113-2 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- le cas échéant, que l'organisme bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- que ce projet n'a pas reçu à ce jour de commencement d'exécution, et n'aura pas reçu de commencement d'exécution avant la date de réception par l'administration de la présente demande d'aide (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande , devis signé, engagement écrit ;
- la régularité de ma situation fiscale ;

m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre de l'opération mentionnée dans la partie 3 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à

, le

Signature du demandeur :

Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, le dossier de demande d'aide comprend en outre une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

Raison sociale (Société)

A _____, le

OU

Nom Prénom (Particulier)

Adresse

DDTM du Nord
Service sécurité, risques et crises
Unité risques et crises
62 boulevard de Belfort
BP 289
59 019 LILLE CEDEX

Objet : Demande d'aide au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (**FPRNM**)

Monsieur le directeur,

Mon bien situé à nécessite une opération de reconnaissance* ou des travaux de confortement* des cavités souterraines.

Je souhaite mettre en œuvre les opérations de reconnaissance* ou les travaux suivants* :

-
-
-

pour les raisons suivantes :

-
-
-

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, mon dossier de demande de subvention dûment complété afin de pouvoir bénéficier des aides précitées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom Prénom
(Qualité du signataire *dans le cas d'une société*)

Signature

* rayer la mention inutile

Raison sociale (Société)

OU

Nom Prénom (Particulier)

Adresse

A _____, le

DDTM
Service sécurité risques et crise
Unité risques et crises
62 boulevard de Belfort
BP 289
59 019 Lille Cedex

Objet : Déclaration de commencement d'exécution d'opération subventionnable par le FPRNM

Monsieur le directeur,

Conformément aux dispositions de l'article de l'arrêté préfectoral du _____, je vous informe que
l'opération désignée
a débuté le

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nom Prénom
(Qualité du signataire *dans le cas d'une société*)

Signature

Raison sociale (Société)

A _____, le

OU

Nom Prénom (Particulier)

Adresse

DDTM

Service sécurité risques et crise

62 boulevard de Belfort

BP 289

59 019 Lille Cedex

Objet : Demande de paiement de la subvention attribuée pour l'opération

Monsieur le directeur,

Conformément aux dispositions de l'article XXXX de l'arrêté préfectoral du _____, je sollicite le paiement de la subvention attribuée pour l'opération visée en objet. Le montant de cette subvention s'élève à (TTC).

Je déclare par la présente que cette opération s'est achevée le et certifie qu'elle a été réalisée dans les conditions subordonnant l'octroi de la subvention.

Vous trouverez joints à cette lettre les documents suivants :

- un décompte final des dépenses réellement effectuées ;
- une liste des aides publiques perçues et leur montant respectif ;
- les factures détaillées des entreprises ayant réalisé les opérations ;
- [le cas échéant] une photocopie de la carte professionnelle « gestion immobilière en cours de validité » (dans le cas où un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite loi « Hoguet », est désigné pour la perception des fonds) ;
- [le cas échéant] l'original d'une procuration sous seing privé ou l'original d'une procuration notariée (dans le cas où un mandataire non professionnel est désigné pour la perception des fonds) ;
- [le cas échéant] Les résultats de l'étude/des sondages ;
- Un relevé d'identité bancaire de la société/ de Monsieur, Madame ... (Rayer les mentions inutiles).

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Nom Prénom

(Qualité du signataire dans le cas d'une société)

Signature

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cette procédure ne concerne que le risque d'instabilité, d'affaissement ou d'effondrement du sol dû à des cavités souterraines (marnières, cavités naturelles, carrières abandonnées...) menaçant gravement les vies humaines. Les risques résultant de l'exploitation d'une mine telle que définie dans le code minier sont exclus de cette procédure.

- ◆ Le bénéficiaire de la subvention est le maître d'ouvrage des opérations.
- ◆ Pour les opérations de reconnaissance, il doit exister un danger avéré pour les constructions ou une menace grave pour les vies humaines.
- ◆ Pour les travaux de comblement ou de traitement, il doit exister une menace grave pour les vies humaines. En outre, le coût des travaux doit être inférieur à la valeur vénale du bien (estimée sans tenir compte de l'existence du risque).
- ◆ Ces conditions peuvent être remplies notamment lorsque :
 - Les biens concernés auront fait l'objet d'une mesure de police appropriée à la manifestation du risque (arrêté de péril ou d'évacuation du bien motivé par un constat d'expert) ;
 - au vu d'une analyse technique (étude d'aléa suffisamment précise ou expertise ponctuelle faites dans les règles de l'art) attestant des dommages générés ou susceptibles d'être générés par des affaissements ou des effondrements dus à des cavités souterraines.
- ◆ Les biens concernés doivent être couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L.125-1 du code des assurances (garantie contre les effets des catastrophes naturelles).
- ◆ Dans le cas où une indemnité d'assurance est perçue au titre de la garantie catastrophe naturelle, la part de cette indemnité correspondant aux opérations de reconnaissance et aux travaux de comblement est déduite du montant de la contribution du FPRNM.
- ◆ Les opérations relatives à des cavités menaçant uniquement des infrastructures (routières, ferroviaires...) ne sont pas éligibles au FPRNM.
- ◆ Le taux de financement maximum est de 80%. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 72 000 € par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien .

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement

A – Définition des besoins

Le pétitionnaire fait préciser les opérations de reconnaissance ou les travaux de confortement à réaliser et la menace pesant sur son bien par un expert.

Il chiffre les travaux en sollicitant des devis auprès de prestataire (s).

B – Dépôt du dossier (cf *formulaire + courrier de demande d'aide au titre du FPRNM*)

Le pétitionnaire dépose le formulaire de demande de subvention dûment rempli et l'ensemble des pièces demandées par courrier postal : Service sécurité, risques et crises

Unité risques et crises
62 boulevard de Belfort
BP 289
59 019 Lille Cedex

OU

par mail :

ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Aucun commencement du projet ne peut être opéré avant la date à laquelle le dossier est considéré comme complet par la DDTM 59.

C – Instruction du dossier

L'administration envoie un courrier au bénéficiaire dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de dépôt.

Le demandeur peut commencer les travaux après réception du courrier de l'administration déclarant la **complétude** du dossier, qui ne vaut pas promesse de subvention et **sous réserve** d'en informer l'unité risques et crises de la DDTM 59.

D – Démarrage des études ou travaux (cf *courrier déclaration de commencement d'exécution d'opération subventionnable par le FPRNM*)

Le pétitionnaire peut démarrer les études ou travaux. Il doit en informer la DDTM 59.

Cette étape peut également se faire après la suivante.

D – Arbitrages et décision attributive

Après étude de complétude du dossier par les services de la DDTM, le dossier est étudié dans les instances régionales et nationales.

Le délai d'instruction est de 8 mois maximum à compter de la date de réception du dossier de demande de subvention.

↳ **SOIT la décision est favorable**, la DDTM émet un arrêté préfectoral d'attribution. Le pétitionnaire dispose alors de deux ans pour engager le projet. Il doit informer le préfet par courrier du commencement de l'exécution du projet.

↳ **SOIT l'avis est défavorable**, le pétitionnaire reçoit un courrier de la DDTM.

E- Versement de la subvention (cf *courrier demande de paiement de la subvention et déclaration d'achèvement*)

Le versement de la subvention intervient après la production des pièces justifiant la réalisation du projet et la conformité de ses caractéristiques avec celles visées dans l'arrêté de notification de la subvention. Le montant de la subvention est calculé sur la base du montant réel des dépenses effectuées.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	OBJET
Code de l'environnement article L 561-3	Le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs comme financement des mesures de sauvegarde des populations menacées par certains risques naturels
Code de l'environnement articles R561-11 à D561-12-11	Éligibilité, modalité et montant des subventions accordables
Code de l'environnement Articles L562-1 à L562-9	Objet des Plans de Prévention des risques naturels prévisibles
Code de l'environnement Article R562-5	Délais d'applications des mesures rendues obligatoires dans les PPR et pourcentage de limite des coûts d'aménagements obligatoires
Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement	Modalités de procédures relatives à une demande de subvention
Décret n° 2021-518 du 29 avril 2021 relatif au fonds de prévention des risques naturels majeurs	Modification des conditions de financement du FPRNM
Décret n° 2023-338 du 4 mai 2023 relatif au fonds de prévention des risques naturels majeurs	Modalités de gestion du FPRNM et éligibilité aux mesures du FPRNM (nouveaux seuils)
Arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs	Modalité de constitutions du dossier de demande de subvention au titre du FPRNM
Arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement	Précisions sur les modalités de procédures relatives à une demande de subvention
Circulaire du 19 octobre 2000 d'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement	Précise le contenu général des dossiers et les délais d'instruction
Note technique de décembre 2021 relative au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	Modalités de gestion du FPRNM et éligibilité aux mesures du FPRNM